

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2009**

Présidence : M. Henri van Kuijk

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 49 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Christiane Béguin, Béatrice Christinat, Charlotte Perrenoud et Gabrielle Ribordy.

MM. Patrick Bays, Béat Binder, Jacques Estoppey, Jean-Marc Favez, Patrick Köhli, Martin Metzler, Patrick Neuhaus, Klaus Olejak et Gheorghe Pop,

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 5 octobre 2009 : **le lundi 21 septembre 2009.**

Ordre du jour :

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- Point 7 est inversé avec le point 9
- Point 13 ajouté la lettre f) : Nomination d'un membre à la COGEST
- Point 15 est supprimé

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un huissier suppléant
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2009
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis no 12/2009** concernant la réfection du carrefour routes du Tirage – Hauteville – Deux-Villages
7. **Préavis no 14/2009** concernant la gestion et les comptes 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
8. **Préavis no 15/2009** relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera
9. **Préavis no 13/2009** concernant le rapport de gestion et comptes 2008
10. **Préavis no 16/2009** concernant le remplacement de conduite de distribution et de pompage des eaux de Lausanne du réservoir de la Baillaz

11. **Préavis no 17/2009** concernant la participation à l'augmentation du capital-actions de VMCV SA
12. **Préavis no 18/2009** concernant la réfection de la route de la Gare
13. **Elections :**
 - a. du Président du Conseil
 - b. du 1^{er} Vice-président
 - c. du 2^{ème} Vice-président
 - d. de deux scrutateurs
 - e. de deux scrutateurs suppléants
 - f. nomination d'un membre à la COGEST
14. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
15. Propositions individuelles et divers.

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à la majorité des membres présents moins 1 abstention.

2. Assermentation d'un huissier suppléant

Après lecture de l'art. 15 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation de Monsieur Michel Jeanmonod, qui promet de respecter le serment en levant la main droite. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2009.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2009

La discussion est ouverte :

M. Alain Vionnet demande qu'il soit rectifié à la page no 461, lors de sa deuxième intervention la phrase suivante :

« Comme il n'y a pas de collusion avec Les Epélévoz » comme suit : « **Comme il n'y a pas de collusion avec les horaires de foot** ».

M. le Président indique qu'il y a une erreur à la page no 467, concernant l'intervention de M. Claude Schwab. Le troisième paragraphe doit être supprimé.

M. Jean Dupraz relève une erreur de plume à la page no 461, à l'intervention de M. Alain Vionnet. Il faut lire « **un bon compromis** » et non « un bon compris ».

M. Patrice Droz fait remarquer qu'aux pages nos 459 et 460, il fallait entendre « **des terrains de Générax** » et non « des terrains de Rennaz ».

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que modifié, moins 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

- Représentation

Votre Président vous a représenté :

- le samedi 30 mai à la cérémonie de clôture de l'EHL ;
- le mercredi 17 juin à la réception des jeunes citoyens nés en 1991 ;

- **Courriers**

- Mme et M. Bettex, enquête publique Praz-Dagoud Ouest, maintiennent leurs oppositions ;
- M. Claude Schwab, a adressé sa démission de la COGEST, avec effet au 29 juin 2009 ;
- Golden Pass – Annulation du train le 13 juin 2009 ;
- Pétition : Requête pour un giratoire Bergerie-Boulingrins.

- **Information**

- Course Chaplin (relais intercommunale), se déroulera samedi 29.08.2009.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Gygli excuse au nom de la Municipalité l'absence M. Jean de Gautard, Syndic.

« Bouclement des préavis 01/2004, 10/2004 et 04/2006 relatifs aux travaux d'entretien des étapes 2 et 3 du complexe scolaire du Clos-Béguin »

Le Conseil communal avait accordé, pour ces trois objets, un montant de CHF 2'167'000.-.

Les travaux, qui se sont étalés sur quatre ans, ont générés des factures pour une somme de CHF 2'195'348.65.

Il en résulte un dépassement de CHF 28'348.65 soit 1.3 % seulement.

L'explication se trouve dans des travaux qui n'étaient pas prévus au départ. Il s'agit de la rénovation de la loge du concierge et la création d'une rampe d'accès à la citerne à mazout. Ce local ayant été transformé en lieu de stockage des produits et matériaux pour les concierges.

Le solde à amortir se monte actuellement à CHF 1'883'790.-. »

M. Alain Bovay, Municipal, félicite la délégation villageoise pour sa 9^{ème} place, au 21^{ème} Grand Prix des villes Sportives.

Il informe qu'une conférence de presse a été organisée dans les murs du château d'Hauteville, concernant le musée des Beaux Arts. L'événement a été couvert par la presse locale, régional et la Radio Romande. La Municipalité de Montreux a renoncé à déposer son projet, et par la même occasion, soutien la candidature d'Hauteville. Les Municipalités du district étaient toutes bien représentées. Le projet a été déposé dans le délai fixé, au 30 juin 2009.

M. Dominique Epp, Municipal, informe que la Municipalité, a pris la décision de donner l'accès au centre de tri du Chapon, aux entreprises.

D'entente avec le mouvement des commerçants et des artisans, une carte d'accès sera délivrée contre un émolument fixé à CHF 300.- par année civile. Ces conditions rentreront en vigueur dès le 1^{er} octobre prochain. Les moloks à papier et à verre seront dès cette date interdit aux entreprises et de plus amples détails leurs seront communiqués.

6. Préavis no 12/2009 concernant la réfection du carrefour routes du Tirage – Hauteville – Deux-Villages

Le Président rappelle que le vote du présent préavis a été renvoyé à dite séance.

La commission ad hoc était composée de Mme Béatrice Christinat, MM. François Golay, Président, Daniel Rubli, rapporteur, Jean Vallet, Hervé Taverney, Patrick Köhli et Daniel Berner.

Rapporteur de la commission des finances : M. Eric Rochat

Conclusions :

C'est à l'unanimité, que la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis no 12/2009.

Ayant pris connaissance du préavis et des explications détaillées qui lui ont été fournies, ayant constaté l'intérêt général des travaux prévus et leur nécessité, la commission des finances recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis 12/2009, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'521.—pour ces travaux ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante et amortir sur l'exercice courant, via le compte 430.4142.

La discussion est ouverte :

M. Dominique Epp, Municipal, indique que la problématique des piétons, a été prise en compte depuis la dernière séance.

La question avait été soulevée, de créer des arcades dans la maison Fuchs. Lors de la rénovation de ce bâtiment, la Municipalité et le propriétaire avaient renoncé à cette solution. Raison pour laquelle, il a été créé des arcades en face sous le kiosque. Il faut savoir que la création d'une arcade dans ce bâtiment là, compromettrait deux étages, à savoir : le rez-de-chaussée dans lequel existe un carnotzet et le 1^{er} étage un logement.

Il propose de modifier le projet, en avançant le l'ilot d'un demi mètre, sur la chaussée de la route du Tirage, et de protéger les piétons par une borne sur le côté nord de la route, avec un prolongement d'une ligne continue blanche. Ce qui inciterait les véhicules à s'éloigner du mur, et permettrait aux piétons de regarder en toute sérénité le trafic arrivant.

Le complément de ce préavis n'a aucune incidence sur la part financière.

M. Jean Dupraz demande au Municipal chargé du dossier, s'il a tenu compte de la proposition faite lors du dernier Conseil communal. D'interdire de tourner à gauche pour les véhicules montant la route d'Hauteville.

M. Patrick Brunschwig, remercie M. Dominique Epp, pour toutes ces informations. Il relève dans le rapport de la commission, une phrase qui l'a étonnée : « *la Municipalité et le personnel de la commune ont étudié toutes les variantes possibles et imaginables, mais c'est la solution présentée qui offre le plus de sécurité* ». Il fait remarquer qu'au fond, c'est contraire à ce qui est dit. Ca prouve que des solutions peuvent être trouvées. Par exemple : pourquoi les voitures doivent se croiser à cet endroit ?

Il demande la réalisation d'un trottoir pour la sécurité des enfants. Il rappelle la question qui figure dans le rapport de la commission qui dit : « *qu'elle est la priorité qui a conduit la Municipalité dans ces travaux ? M. Epp a clairement répondu que c'était la sécurité des piétons et des usagers, et non la fluidité* ». Au dernier Conseil M. Dominique Epp dit : « *qu'il s'agit d'un préavis* ».

essentiellement de goudronnage, afin de préserver et protéger les égouts ». Il y a contradiction, est-ce que c'est pour protéger les enfants ou les égouts ?

Il propose le renvoi à la Municipalité du présent préavis, conformément à l'art. 84 pour complément d'étude et d'information.

M. Dominique Epp, Municipal :

Répond à Jean Dupraz

Concernant l'interdiction de tourner à gauche. Cette solution a été discutée en Municipalité. Elle équivaudrait à réduire le trafic et les croisements sur la route du Tirage et ceci serait contraire à la limitation de la vitesse. Il rappelle la fonction d'un goulet d'étranglement, et s'il y a un trafic essentiellement dans un sens le but recherché qui est le ralentissement n'est pas atteint. Raison pour laquelle cette solution n'a pas été retenue. Il y a aussi le fait que lorsque les véhicules bifurquent à gauche en montant la route d'Hauteville, ils ralentissent le trafic montant ce qui donne une influence positive.

Répond à M. Patrick Brunshwig

Concernant les interrogations de M. Patrick Brunshwig. Lors de l'étude du préavis il a été fait extrêmement attention à la sécurité des piétons. Par contre les dépenses essentielles du présent préavis, concernent le goudronnage.

M. Jean Dupraz, précise son intervention. Il ne s'agit pas d'arrêter la circulation de la route du Tirage, mais simplement refuser de tourner à gauche, pour les véhicules qui montent la route d'Hauteville. Ceux qui descendent la route des Deux-Villages et qui tournent à droite pour aller ce parcourir, libre à eux. Il ne faut pas changer le sens de circulation ou faire un sens unique à la route du Tirage pour ralentir la circulation.

Quand M. Dominique Epp, dit que sa tranquillise le trafic aux heures de pointe. Il lui fait remarquer que les automobilistes qui font la file depuis Bottassieux, ne sont pas sympathiques et agréables pour les piétons quand ils arrivent à la hauteur de la Place.

M. le Président rappelle qu'il y a une proposition de renvoyer le présent préavis à la Municipalité. Il met au vote le renvoi du préavis.

La discussion est close.

Au vote, le renvoi du préavis no 12/2009 à la Municipalité a obtenu 7 voix pour, donc le préavis n'est pas renvoyé à la Municipalité.

Au vote, le préavis Municipal no 12/2009, est accepté à la majorité des voix moins 7 avis contraires et 11 abstentions.

7. Préavis no 14/2009 concernant la gestion et les comptes 2008 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur : Mme Anne Morier

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose :

- d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2008 ;
- de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2008.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le préavis Municipal no 14/2009 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 15/2009 relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera

Rapporteur : M. Jean Vallet

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents, que la commission intercommunale de gestion propose :

- d'adopter les comptes 2008 du Fonds culturel Riviera.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le préavis municipal no 15/2009 est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 1 abstention.

9. Préavis no 13/2009 concernant le rapport de gestion et comptes 2008

Ce préavis sera traité de la manière suivante :

- les comptes communaux 2008, pages 41 à 83
- les comptes 2008 des écoles, pages 143 à 155
- Examen des comptes 2008 par la COGEST (chap 3)
- les comptes 2008 du CDIS-Les Pléiades, pages 89 à 97
- les comptes 2008 de l'ORPC, page 30 brochure annexée

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le point 1. des conclusions du préavis municipal sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre.
- Vœux de la COGEST.

La parole sera ensuite donnée à la Présidente de la COGEST afin qu'elle puisse se prononcer sur la position de la commission par rapport aux réponses de la Municipalité.

- Gestion communale 2008, pages 3 à 40, chapitre par chapitre.
- Rapport 2008 des écoles, pages 105 à 139, chapitre par chapitre.
- Rapports annexés

Le point 2. des conclusions du préavis municipal sera mis au vote.

COMPTES COMMUNAUX 2008 (p. 41 à 83)

1. ADMINISTRATION GENERALE (p. 42 à 43)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

2. FINANCES (p. 44 à 45)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

3. DOMAINES & BATIMENTS (p. 46 à 55)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

4. **TRAVAUX** (p. 56 à 59)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

5. **INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES** (p. 60 à 61)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

6. **POLICE** (p. 62 à 63)

La discussion est ouverte :

M. Guy Marti constate l'existence d'un véhicule dans ce poste. Il lui semblait qu'à l'époque de Police Riviera, il ne devait plus y avoir de voiture. A la lecture du rapport du CDIS, il est indiqué qu'il leur manque un véhicule. Il demande à la Municipalité s'il n'est pas possible de transférer ce véhicule pour les pompiers ?

La discussion est close.

7. **SECURITE SOCIALE** (p.64 à 65)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

8. **SERVICES INDUSTRIELS** (p. 66 à 67)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (p. 69)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE (p. 70 à 71)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTES AFFECTES (p. 74)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHIFFRES-CLES (p. 76)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ECARTS (p. 77)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BILAN (p. 78)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

FONDS DE RESERVE (p. 79)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ANNEXE AUX COMPTES (p. 80)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ETAT DES INVESTISSEMENT A AMORTIR (p. 81)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTES 2008 DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET ST-LEGIER-LA CHIESAZ (p. 143 à 155)

REPARTITION INTERCOMMUNALE (p. 143)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT (p. 146 à 147)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT STATISTIQUE DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE (p. 151)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BILAN (p. 155)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3 (p. 1 à 13)

EXAMEN DES COMPTES 2008 (p. 10 à 12)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 CDIS-LES PLEIADES (p. 89 à 97)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

COMPTES 2008 DE L'ORPC (p. 30)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Conclusion :

- Adopter les comptes communaux 2008 ainsi que les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Blonay – St-Légier-La Chiésaz, tels que présentés.

Le point 1.des conclusions du préavis municipal no 13/2009 est mis au vote, il est accepté à l'unanimité des membres présents.

GESTION COMMUNALE 2008

ADMINISTRATION GENERALE (p. 12 à 13)

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier fait remarquer que la commission de gestion souhaiterait que l'organigramme qui figure à la page no 13 soit plus lisible.

La discussion est close.

SERVICE DE LA POPULATION (p. 14 à 16)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Finances (p. 17 à 20)

La discussion est ouverte :

M. Jacques Laurent demande à la Municipalité comment elle choisit ses amortissements supplémentaires ? Plus précisément sur le choix total du solde pour l'installation des Pléiades par CHF 308'000.-.

M. Alain Bovay, Municipal, indique que les amortissements sont définis en accord avec le Boursier communal.

En ce qui concerne les remontées mécaniques, il s'agit plutôt d'une subvention dont il est préférable d'amortir.

Il fait remarquer que les remontées mécaniques ne sont pas propriété de la commune.

M. Jacques Laurent demande qui est propriétaire des installations mécaniques ?

M. Alain Bovay, Municipal indique que les installations mécaniques sont propriétés de la coopérative.

M. Jacques Laurent indique que la coopérative a eu simplement le mandat de gestion.

M. Jean Dupraz prend les statuts de la coopérative des Pléiades et lit sous le point no 25 : « *Les installations et les infrastructures, définies à l'article 2 ci-dessus sont la propriété des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz* ».

M. Jacques Laurent demande si la proposition d'amortissement des installations mécaniques, est maintenue ?

M. Alain Bovay, Municipal, répond par l'affirmative.

M. Jean Dupraz fait remarquer que lors du vote du préavis des Pléiades, l'amortissement devait se faire sur plusieurs années. Il ne comprend cet amortissement supplémentaire.

M. Alain Bovay, Municipal, répond qu'ils ont des fonds plus conséquent à disposition. Ce qui permet un amortissement plus rapide. Maintenant, si vous ne voulez pas amortir ce montant, c'est un choix qui vous est réservé.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier demande à la Municipalité pour quelle raison le choix c'est porté sur l'amortissement de ces CHF 308'000.-.

M. Alain Bovay, Municipal, indique que ce choix a été fait, parce que le montant n'est pas trop conséquent par rapport aux sommes mises à disposition.

M. Jean Dupraz propose de reporter cet amortissement pour Clos-Béguin, qui représente des millions.

M. Alain Bovay, Municipal, déconseille d'amortir très rapidement Clos-Béguin. Il rappelle que les charges sont partagées avec la commune de Blonay.

M. Claude Schwab, relève que la commune est copropriétaire de ces installations avec la commune de Blonay. Est-ce que la même démarche a été faite à Blonay ?

M. Alain Bovay, Municipal, répond par la négative.

M. Gérald Gygli, Municipal, fait remarquer que si cet amortissement est pris en compte, ça ne change pas l'usure de ces installations.

La discussion est close.

POLICE DES CONSTRUCTIONS – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 21 à 25)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

DOMAINES (p. 25)

La discussion est ouverte :

M. Alain Vionnet intervient concernant le paragraphe « Allée des noyers ». Serait-il possible de placer des écriteaux indiquant de tenir les chiens en laisse, en précisant que ce site est surveillé par Police Riviera ?

Il motive sa demande, par le fait qu'il y a des enfants et des personnes âgées qui se promènent sur cette allée. Il constate également qu'il y a de plus en plus de sacs jetés dans l'herbe.

M. Dominique Epp, Municipal, indique qu'un article a été publié dans St-Légier-Information, concernant cette problématique, en particulier sur l'Allée des noyers. La voirie a posé une deuxième corbeille à robidogs à l'autre bout de cette Allée. Les promeneurs sont invités et encouragés, s'ils ne tiennent pas leur chien en laisse, du moins à ramasser les cadeaux laissés surplace, et sensibiliser les promeneurs qui ne le font pas, afin d'éviter de devoir rendre obligatoire la tenue en laisse.

M. Patrick Brunschwig précise que la majeure partie des personnes qui se promènent sur l'Allée des noyers ne sont pas domiciliés sur St-Légier. De ce fait, ne sont pas au courant de l'information distribuée à tout ménage. Il serait opportun de faire également de la prévention surplace par Police Riviera pour sensibiliser les gens.

Monsieur Dominique Epp, Municipal, précise que ces deux chemins sont privés, propriétés de la commune. Police Riviera ne peut pas intervenir sur un fond privé, le cas échéant le juge de paix peut rendre une ordonnance de mise à ban, à la demande du propriétaire.

La discussion est close.

FORETS (p. 25 à 27)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BATIMENTS (p. 27 à 29)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TRAVAUX (p. 30 à 36)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

EGOUTS (p. 36)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

TEMPLE ET CULTES (p. 36)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

SOCIETES LOCALES (p. 36)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

POLICE (p. 37)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

AGENCE INTERCOMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (p. 37 à 38)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

SERVICES INDUSTRIELS (p. 39 à 40)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT 2008 DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET ST-LEGIER-LA CHIESAZ(p. 105 à 139)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE LA CORAT RIVIERA

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT D'ACTIVITE 2008 SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 PREVENTION RIVIERA

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 PROMOVE

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Conclusion :

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2008.

Au vote, le point 2 des conclusions du préavis municipal no 13/2009 est accepté à la majorité des membres présents moins 1 avis contraire et 1 abstention.

Le préavis 13/2009 est accepté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Vœu no 1

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier s'exprime en qualité de Présidente de la commission de gestion. Elle accepte la réponse de la Municipalité au premier vœu sur l'établissement parascolaire de St-Légier et attend d'en avoir la confirmation écrite dans l'année à venir.

Elle souligne un oubli au point 6 du premier vœu. La commission de gestion avait indiqué qu'elle attendait une planification et une politique d'accueil parascolaire, en soulignant particulièrement l'établissement d'un projet de formation du personnel de la cantine, selon une politique d'accueil à long terme. Or sur ce point la Municipalité ne s'est pas exprimée. Elle demande une réponse sur ce point, qui lui semble important pour la prochaine fondation qui sera mise sur pieds dans nos deux communes.

La discussion est close.

Vœu no 2

La discussion est ouverte :

M. Daniel Rubli indique que la commission de gestion souhaitait que le rapport d'activité du garde forestier du Triage soit inclus dans le rapport de gestion. La Municipalité a répondu qu'elle n'avait pas pu le faire étant donné que ce document leur est parvenu que le 15 juin. Ce rapport est important étant donné que c'est le Triage qui achète le bois aux communes de Blonay et St-Légier et qui le vend au Groupe E, qui par la suite facture au Triage. Vu le rôle important du Triage, il demande que ce rapport soit demandé en mars ou avril pour qu'il puisse être insérer dans le rapport de gestion.

M. Jacques Laurent précise et confirme les dires de M. Daniel Rubli. La commission de gestion est intéressée par le rapport concernant les activités commerciales du Triage, qui sont maintenant nouvelles. Dite commission aimerait seulement qu'un extrait concernant les activités commerciales du Triage, figure dans le rapport de gestion.

M. Nicky Schuler, Municipal indique que cette année il y a eu des problèmes avec le Triage. En effet, le garde forestier a été blâssé et son remplacement a eu des difficultés à établir ces chiffres. Ces chiffres lui ont été communiqués, étant donné que le rapport officiel du Triage ne lui est pas encore parvenu. Il va faire le nécessaire pour qu'à l'avenir le rapport de l'activité du Triage du garde forestier, soit communiqué dans les délais.

En ce qui concerne l'achat du bois, c'est tout simplement parce que la halle de stockage est limitée. Il faut savoir que St-Légier a employé du bois depuis la mise en service du chauffage. Ce qui correspond à la moitié de ce que Blonay a employé depuis leur mise en fonction à la fin de l'année. Nos plaquettes étant de mauvaises qualités, il a fallu acheter des plaquettes de bois déchiquetées. Le chauffage à bois de Blonay ne marche pas bien car il y a des point d'humidité, du faite que les plaquettes étaient humides et qu'il y a des problèmes d'étanchéité.

La discussion est close.

Vœu no 3

La discussion est ouverte :

M. Jacques Laurent trouve qu'il y a un certain flou avec la Coopérative des Pléiades. Il a été surpris par la réponse de la Municipalité qui parlait d'une nouvelle convention. Il aimerait juste s'assurer qu'il s'agit bien d'un abus de langage. Et qu'il s'agit seulement d'une augmentation de participation communale et qu'il n'y a pas de nouvelle convention qui a été établie dans le cadre des Pléiades.

M. Alain Bovay, Municipal indique qu'il s'agit purement et simplement d'une augmentation de participation des communes.

La discussion est close.

Vœu no 4

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc Burgy trouve que ce vœu est exagéré, venant de la commission de gestion. En effet, s'il y avait des cas concrets montrant qu'il y a des dépassements de 200 %, il serait souhaitable d'indiquer les éventuelles erreurs. En l'occurrence ce n'est pas le cas.

M. Claude Schwab parle au nom de la commission de gestion et comprend son collègue M. Jean-Luc Burgy. Il estime que la COGEST a fait son travail en vérifiant ces questions.

Il fait remarquer qu'il est embarrassé par cette réponse : « *La teneur du préavis est en permanence respectée dans son esprit* ». Il demande s'il faut prendre cette phrase à la lettre ou dans son esprit. Il croit que la question est là. En effet, dans le deuxième point de la réponse de la Municipalité, est constaté un volume de travail de plus en plus important. Le souci de la commission est de veiller à diminuer un peu le contingent de certaines représentations pour avoir plus d'énergie sur les préavis qui s'accumulent. C'était dans cet esprit que la commission c'est dit qu'il y a peut être moyen de rationaliser les représentations de la Municipalité. Il propose pour la législature suivante de revoir la proportion entre rétribution fixe et vacations.

M. Guy Marti se rallie aux dires de M. Burgy et prend pour compte un complément de ce que M. Claude Schwab vient de dire. Il aura tout le loisir dans sa futur fonction de Président du Conseil, de constater dans les rencontres intercommunales, qu'il n'y a pas seulement une présence, mais également un travail qui se fait mais qui n'est peut être pas vu.

Il rappelle que la commune de St-Légier est dans une situation intercommunale, ou il y a un besoin de bien dialoguer avec les autres. Comme il a eu l'opportunité de le vivre, dans ces moments là, il y a un travail de fond qui se fait. Cette remarque peut être prise en compte, autant pour les commissaires, les commissions permanentes et les commissions ad hoc.

La discussion est close.**Vœu no 5****La discussion est ouverte :**

M. Laurent Jacques informe que la commission de gestion a pris note de la réponse de la Municipalité, concernant le vœu no 5.

Au nom de la commission, il insiste sur leur demande. En effet, au vu des lourds investissements importants à venir pour les prochaines années, des forts endettements liés à ces investissements, et de l'augmentation des points d'impôts annoncé, dans la réponse de la Municipalité. Il apparait indispensable d'avoir une planification financière ou les plans d'investissement sont respectés, à plus ou moins 20 %, et qu'un budget prévisionnel sur 5 ans, soit établi.

La commission de gestion aimerait que la Municipalité montre des projections des points d'impôt, de l'évolution de la facture sociale, également dans le passé et dans le futur. Il comprend que c'est difficile de projeter à plus au moins 10 %, mais si la projection était à plus ou moins 100% ça permettrait d'être mieux informé pour décider des choix proposés.

M. Alain Bovay, Municipal fait remarquer qu'il a omis d'indiquer qu'il existe déjà une planification financière sur 5 ans. En effet, c'est le plafond d'endettement qui a été présenté pour la législature 2010-2011, conformément à la nouvelle loi sur les communes.

Le boursier communal lui a fait remarquer, que le plafond d'endettement, traite également des informations, des projections selon les chapitres, ainsi que le fonctionnement de l'exploitation du ménage communal. Ce qui permet de maîtriser sur le long terme la masse de l'endettement. Il propose de mettre ce document à disposition de la commission de gestion.

Il fait remarquer que ce document tient compte de différents paramètres, mais il ne tient pas compte de la facture sociale et de la progression à froid, que le canton impose dans d'autres circonstances, ou des dépenses intercommunales.

Il fait savoir également qu'il met à disposition de la commission des finances, qui devront prochainement se prononcer sur le budget 2010, l'outil qui a permis à la Municipalité de fixer le plafond de l'endettement. Qui justifie le fait que la commune peut maintenir les objectifs qu'elle s'est fixée par apport aux investissements.

La discussion est close.

Vœu no 6

La discussion est ouverte :

Mme Anne Morier : concernant ce vœu la commission de gestion est satisfaite de la réponse et attend la suite.

La discussion est close.

Vœu no 7

La discussion est ouverte :

M. Jean Dupraz indique que la commission de gestion souhaite que la Municipalité, prenne de nouvelles mesures pour la diminution et le ralentissement du trafic dans le village.

M. Patrick Brunshawig se réfère aux articles 3 et 7 sur la loi des routes. Il fait remarquer que la route cantonale qui traverse St-Légier est la même qu'à Blonay. De ce fait, il ne comprend pas pourquoi ce qui est fait à Blonay, ne peut l'être à St-Légier. Dire que le chemin des Boulingrins ralenti la circulation est totalement illusoire. Il demande que des mesures soient prises. En effet, il a lu dans le plan des investissements qu'il était prévu CHF 500'000.-- en 2013. Il invite la Municipalité à avancer la date et à étudier cette problématique dès cette année.

La discussion est close.

Le Président demande à la Présidente de la COGEST, si elle est satisfaite de l'ensemble des réponses de la Municipalité aux vœux.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier fait part au nom de la COGEST, que celle-ci est partiellement satisfaite des réponses de la Municipalité. Elle relève que la Municipalité, a fait de gros efforts pour tenter de donner satisfaction et elle attend de voir pour l'année qui s'annonce 2009-2010, si la Municipalité maintient ses promesses.

En qualité de Présidente de la COGEST, elle remercie tous les membres de dite commission pour le travail fourni, le personnel communal et plus particulièrement M. Stéphane Roulet, Boursier communal, et Mme Laurence Chochard.

Rapporteur de la COGEST : Mme Marie-France Vouilloz-Burnier

Conclusions :

Au vu de son rapport, la COGEST invite le Conseil communal :

- Donner décharges à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2008.

Rapport de la commission de contrôle régionale ORPC Riviera

Rapporteur : M. Gregory Bovay

Vu l'article 16 de la convention de 1977, vu les considérations susmentionnées, la commission décide :

- d'approuver les comptes 2008 de l'ORPC Riviera tels que présentés ;
- de donner décharge au Comité Directeur de sa gestion pour l'année 2008.

Au terme de la séance, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission de contrôle régionale, prie les membres du Conseil communal, d'approuver les conclusions de son rapport tel que présenté.

10. Préavis no 16/2009 concernant le remplacement de conduite de distribution et de pompage des Eaux de Lausanne du réservoir de la Baillaz

La commission ad hoc était composée de Mmes Marie-Claude Liechti, Présidente, Danielle Masson, MM. Michel Aubert, rapporteur, Thierry George, Yves Filippozzi et Joël Buzer.

Rapporteur de la commission des finances : M. Alain Vionnet

Conclusions :

C'est à l'unanimité, que la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis no 16/2009.

C'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, que la COFIN, invite le Conseil communal à accepter les conclusions du préavis no 16/2009, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant total sur une durée de 10 ans.

La discussion est ouverte :

M. Alain Bovay, Municipal fait remarquer que dans les conclusions du préavis il manque les conclusions chiffrées, qu'il faut rajouter, à savoir :

- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'500.-- pour ces travaux.

Le Président demande à la COFIN, M. Alain Vionnet, s'il est d'accord.

M. Alain Vionnet confirme cette modification.

La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 16/2009 est accepté à l'unanimité des membres présents.

11. Préavis no 17/2009 concernant la participation de la Commune de St-Légier-La Chiésaz à l'augmentation du capital-action de VMCV SA

La commission ad hoc était composée de MM. Giuseppe Singarella, Président, Jean-Luc Burgy, rapporteur, Romano Buob, Yves Filippozzi, Eric Rochat et Daniel Rubli.

Rapporteur de la commission des finances : M. Eric Rochat

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc et la commission des finances recommandent au Conseil d'accepter les conclusions amendées du préavis no 17/2009, à savoir :

- autoriser la Municipalité à souscrire 1'890 actions nouvelles de CHF 100.- de VMCV SA lors de l'augmentation de son capital-actions ;
- lui accorder à cet effet un crédit de CHF 189'000.- ;
- couvrir ce montant par la provision « Transports publics » ;
- autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

La commission ad hoc et la COFIN, déposent deux amendements, à savoir :

1^{er} amendement

Obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un mandat sera donné cette année encore à un expert pour étudier :

- a) la sortie de l'ASCOOP de la caisse de pensions VMCV ;
- b) l'affiliation de la caisse pensions VMCV à une institution de prévoyance de droit public.

2^{ème} amendement

Obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un avis de droit sera demandé dès que possible sur :

- a) la manière dont la procédure de « due diligence » s'est déroulée ;
- b) la manière dont le devoir d'information des nouveaux actionnaires a été respecté ;
- c) les conséquences qu'un éventuel manquement a pu avoir sur la transaction (sous-couverture importante de la caisse de pensions) ;
- d) les éventuelles responsabilités.

La discussion est ouverte :

M. Eric Rochat donne des informations intéressantes parues dans la GFI, le 25 juin passé. Les entreprises de chemin de fer haut valaisanne Matterhorn-Gotthard et Gornergrat, ont annoncés leur départ de la fondation collective ASCOOP. Le rapport de gestion de la CGN, rend compte d'une situation dramatique. La compagnie n'a pas la trésorerie nécessaire pour provisionner 7,5 Mio, qui seront affectés à l'assainissement obligatoire de la caisse. Les transports publics du Chablais ont récemment déclaré que : - les réserves requises détériorent un résultat 2008 positif, empêchant ainsi l'entreprise d'effectuer des investissements -. Du côté du MOB le montant prévu pour remplir les exigences de l'ASCOOP atteint 12,6 Mio. Ceci pour vous dire que la situation des VMCV n'est de loin pas isolée.

Cette fondation multiple a mal défendu les intérêts de ses affiliés, en 2006. Qu'elle a fait des piètres résultats dans les bonnes années, qui ont précédé 2001, et suivi 2002. Il croit qu'avec l'unanimité des membres des commissions, qu'il faut absolument sortir les VMCV de l'ASCOOP, et tenter d'obtenir qu'elle fasse partie d'une institution de prévoyance de droit public (la caisse de pensions de l'Etat de Vaud ou la caisse intercommunale de pensions). La différence entre une institution de droit public et une institution de droit privé, c'est que la loi fédérale autorise pour le moment encore et probablement durant les quarante prochaines années, aux institutions de droit public d'avoir un plan de couverture inférieur à 100 %. Dès le 1^{er} janvier 2010, on saura s'il s'agit d'atteindre les 100 % dans les quarante ans ou s'il s'agit simplement de ne plus descendre en dessous du taux de couverture.

Cette société étant désormais propriété des dix communes, il serait opportun de faire analyser la situation par un expert en prévoyance professionnelle, reconnu par la confédération. En effet, les 10 communes vont devoir recapitaliser probablement 15 Mo. Il serait donc judicieux de placer ce capital, dans une société de prévoyance qui offre des garanties autres que celles de l'ASCOOP actuellement.

M. Pierre-Alain Poletti fait remarquer que l'année passée, lorsqu'il le préavis no 8/2008 a été présenté, dans la séance du 2 juin, la problématique de la caisse de pensions avait été mise en évidence, par la commission des finances. Ce manque a été écarté par une réponse Municipale disant : - un actionnaire n'est pas sollicité lorsqu'il y a des problèmes dans la caisse de pensions d'une société, et ce cas de figure est juridiquement impossible -.

Il constate que la commune est devenue actionnaire et que celle-ci est un propriétaire particulier. En effet, c'est une collectivité publique et il croit qu'à ce titre elle est sollicitée, pour la participation en action. Il trouve regrettable qu'à l'époque il n'a pas été tenu compte de cet argument.

M. Jacques Laurent aimerait connaître les conséquences si ce préavis est refusé.

M. Alain Vionnet fait remarquer que la commission des finances, avec les deux commissions ont envoyé un rapport aux 10 commissions des finances du district. Il signale que malheureusement certaines communes ont déjà siégé, de ce fait, le rapport est arrivé trop tard. Par contre les communes du bas Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz, celles-ci ont une séance commune le 8 juillet, après quoi, elles décideront au Conseil communal. Il souhaite que ces trois communes, les plus importantes du district rejoignent les conclusions du rapport présenté, soit les 2 amendements.

M. Eric Rochat répond à M. Jacques Laurent. L'année passée il a personnellement fourni au Conseil des explications. Il a été dans le détail au point de dire combien les actions auraient dû être payées, pour compenser le manque de financement de la caisse de pensions. Il a également signalé que cette caisse de pensions était mal gérée. Le Conseil a accepté ce préavis à la majorité.

Que se passerait-il si le présent préavis est refusé ? Les actions investies dans les VMCV seront tout simplement perdues. C'est une possibilité que la commission n'a pas retenue, ainsi que la Municipalité pour des raisons de solidarité intercommunale et régionale.

M. Jean Dupraz demande si la décision du Conseil peut être différée en attendant la décision des grandes communes ?

M. Eric Rochat indique qu'il est tout à fait possible de différer la présente décision. Mais en l'occurrence le fait de proposer deux amendements très précis, donne un signe fort. Qu'après tout St-Légier n'est pas une petite commune, et que ce préavis a été sérieusement étudié.

M. Jean Vallet apprécie toutes les informations données par M. Eric Rochat. Et demande s'il ne serait pas plus judicieux au niveau de l'amendement d'obtenir du Conseil d'administration, directement la sortie de l'ASCOOP.

M. Claude Schwab a une question dans le même sens « La garantie d'un avis de droit ». Il a été discuté de commission d'enquête. Parce qu'un avis de droit ne pourra pas déterminer les éventuelles responsabilités.

Alors la question c'est de savoir si c'est vraiment l'avis de droit qu'est demandé ou une enquête ?

M. Alain Bovay, Municipal, donne quelques informations en absence du représentant au Conseil d'administration, M. Jean de Gautard.

Il fait part, que la Municipalité soutient les conclusions de la commission des finances.

En ce qui concerne les actions, les actionnaires ne peuvent être poursuivis, mais par contre les administrateurs peuvent être poursuivis.

Il ne trouve pas normale de renoncer, étant donné qu'on est aussi utilisateur des transports publics.

M. Jean-Luc Burgy intervient suite à la question de M. Claude Schwab. Il indique que dans les débats de la commission cette question c'était posée. Est-ce qu'il faut attaquer directement ou est-ce qu'il ne serait pas mieux d'avoir un avis.

Cette demande et la procédure de due diligence sont très complexes, et à ce jour la commission n'a pas les informations nécessaires pour savoir si quelque chose a été caché volontairement pour porter plainte et s'il y a vraiment matière à le faire.

En ce qui concerne la sortie de l'ASCOOP, celle-ci à un coût. Il faut aussi savoir qu'elles sont les enjeux.

M. Patrick Brunshwig fait remarquer qu'en 2008 lorsque ce préavis a été présenté, il était déjà question d'un déficit de CHF 10'000'000.-- en ce qui concerne la caisse de retraite de pensions des VMCV. Le responsable à l'époque du groupe de travail a dit que ce volet ne fessait pas partie du dile, car ce n'était pas une dette d'entreprise. Le risque qu'une commune se voit abruptement présenter la facture de CHF 9'900'000.- n'existe pas.

M. Alain Bovay, Municipal indique que M. Jean-Luc Burgy a totalement raison par apport au coût de sortie de l'ASCOOP. Il est important de ce rendre compte qu'une sortie d'une caisse de pensions à un certain coût.

La discussion est close.

Au vote, l'amendement no 1 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Au vote, l'amendement no 2 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Au vote, le préavis Municipal no 17/2009 amendé est accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 1 abstention.

12. Préavis no 18/2009 concernant la réfection de la route de la Gare

La commission ad hoc était composée de MM. Pierre-Alain Besson, Président, Jean Vallet, rapporteur, Martin Bornand, Romano Buob, Patrice Droz, Raymond Favez et Pierre-Alain Poletti.

Rapporteur de la commission des finances : M. Leonardo Pescante.

Conclusions :

C'est à l'unanimité, que la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis no 18/2009.

C'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN, recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis no 18/2009, à savoir :

- autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir le montant total sur les exercices courants via le compte 430.3142.

M. Jean Vallet fait remarque qu'il manque également les conclusions chiffrées à ce préavis.

M. le Président confirme que les conclusions n'ont pas été reportées au présent préavis, à savoir :

- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 103'300.- pour ces travaux.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le préavis Municipal no 18/2009 est accepté à l'unanimité.

13. Elections

a) Du Président du Conseil

M. Alain Vionnet présente la candidature de M. Claude Schwab, en qualité de Président du Conseil.

Bulletins délivrés :	49
Bulletins rentés :	49
Bulletin blanc :	02
Bulletin nul :	00
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

M. Claude Schwab est élu avec 47 voix.

b) Du 1^{er} Vice-président

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier présente la candidature de M. Yves Filippozzi, en qualité de 1^{er} Vice-président du Conseil.

Bulletins délivrés :	49
Bulletins rentés :	49
Bulletin blanc :	13
Bulletin nul :	00
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Le Président informe qu'il y a 13 voix éparces. M. Yves Filippozzi a récolté 23 voix ce qui est inférieure à la majorité.

Les voix éparces sont les suivantes :

M. Daniel Berner, a récolté 5 voix
 M. Jean Vallet, a récolté 5 voix
 Mme Anne Morier, a récolté 1 voix
 M. Eric RoCHAT, a récolté 1 voix

M. Jean Vallet remercie les personnes qui ont voté pour lui, mais informe qu'il n'est pas candidat.

2^{ème} tour à la majorité

Bulletins délivrés :	49
Bulletins rentés :	49
Bulletin blanc :	14
Bulletin nul :	00
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Le Président indique qu'il y a des voix éparces, à savoir :

M. Daniel Berner, a récolté 1 voix
 M. Jean Vallet, a récolté 1 voix
 M. Yves Filippozzi est élu avec 26 voix.

c) Du 2^{ème} Vice-président

M. Jean-Luc Burgy, présente la candidature de Mme Anne Morier, en qualité de 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil.

Bulletins délivrés :	49
Bulletins rentés :	49
Bulletin blanc :	05
Bulletin nul :	01
Bulletins valables :	48
Majorité absolue :	25

Mme Anne Morier est élue avec 42 voix.

d) De deux Scrutateurs

M. Daniel Rubli, propose la candidature de M. Daniel Plattner, en qualité de scrutateur.

M. Pascal Viénet, propose la candidature de Mlle Sarah Burgy, en qualité de scrutatrice.

Mlle Sarah Burgy et M. Daniel Plattner, sont élus par acclamation.

e) De deux scrutateurs suppléants

M. Alain Vionnet, propose la candidature de M. Giuseppe Singarella, en qualité de scrutateur suppléant.

M. Eric Rochat, propose la candidature de M. Michel Aubert, en qualité de scrutateur suppléant.

MM. Giuseppe Singarella et Michel Aubert sont élus par acclamation.

f) D'un membre à la COGEST

M. Alain Vionnet, propose la candidature de M. Eddy Schwab, en qualité de membre à la commission de gestion.

M. Eddy Schwab est élu par acclamation.

14. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi communique deux décisions prises par le Conseil intercommunal du SIGE. La première concerne le préavis relatif aux comptes et gestion 2008. L'exercice 2008 dégage un bénéfice d'exploitation d'environ CHF 250'000.--, qui a été accepté.

La deuxième concerne le préavis relatif à la poursuite sur le plan civil de l'affaire du dépassement du crédit des travaux de transformations et de réhabilitation des abattoirs de Clarens. Le comité de direction proposait aux Conseillers intercommunal un préavis visant à renoncer à entreprendre une action civile, à l'encontre des personnes visées par la plainte pénale déposée le 6 octobre 2005. Un amendement a été accepté par ledit Conseil intercommunal par 20 oui, 19 non et 2 abstentions. Cet amendement disait évidemment, à ne pas renoncer à entreprendre une telle action civile, mais bel et bien à l'entreprendre. Le préavis amendé a été accepté par le Conseil intercommunal par 19 oui, 15 non et 3 abstentions.

M. Jean-Luc Burgy, délégué du Conseil intercommunal Association de communes « Sécurité Riviera », informe qu'il y aura une séance jeudi. Il est à disposition en cas de questions ou d'informations à rapporter.

La discussion est close.

15. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Claude Schwab remercie les Conseillères et Conseillers de la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il trouve ce résultat absolument remarquable, parce qu'il n'est pas Stalinien. En effet, il y a au moins quelqu'un dans cette assemblée qui est d'accord avec lui. Il est très important de savoir qu'il y en a, un ou une qui ne lui a pas accordé sa voix, parce que ça peut être chacun d'entre vous.

Il dit la confiance totale qu'il a envers les Vice-présidents et l'ensemble du bureau qui a été nommé. Il se réjouit de travailler avec toutes ces personnes.

Il termine en remerciant et félicitant le Président sortant, en précisant qu'il est irremplaçable mais qu'éventuellement on peut lui succéder. Il ne sait pas s'il arrivera aussi bien que lui à tomber toujours sur ses pattes. Il lui souhaite une bonne retraite Présidentielle.

M. Daniel Rubli demande au bureau de remettre à jour le trombinoscope.

M. le Président :

« MM. les Municipaux, Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers,

Donc nous voici à la fin de l'année politique 2008-2009 et, pour moi, à la fin de mon mandat de Président du Conseil communal.

Ce fut pour moi une année unique, riche et inoubliable. J'ai été honoré de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant et j'ai eu beaucoup de satisfactions à exercer ce rôle de Chef du Législatif.

D'abord nos séances du Conseil. Au début j'étais un peu impressionné ! Mais très rapidement je me suis senti à l'aise avec vous tous. On a même pu rigoler un peu, mais surtout le climat de confiance a fait que nous avons pu travailler dans de bonnes conditions tout en permettant de vifs débats et la participation de tous ceux qui ont bien voulu s'exprimer ! Ce fut pour moi une toute belle année ! Merci à vous tous !

Merci aussi à nos Municipaux et à notre Syndic. Vous m'avez toujours tenu informé des points importants à venir au niveau du Conseil communal et j'ai eu du plaisir à travailler avec vous. Grâce à votre ouverture d'esprit je me suis senti également à l'aise avec vous et j'ai bien pu jouer le rôle d'élément liant entre la Municipalité et le Conseil communal. Merci à vous !

Et qu'est un président sans sa secrétaire ? Merci beaucoup Patricia de nous avoir rejoint au bureau du Conseil et permets-moi de te témoigner ici de toute ma reconnaissance.

Merci encore au Bureau du Conseil, à l'administration communale et plus particulièrement son Chef de service Jacques Steiner. Merci aussi à Mme Siffert, toujours présente lorsqu'il s'agit de votations ou d'élections et à notre huissier Jean-Paul Mounoud pour son dévouement et son souci de bien faire et aux représentants de la presse pour l'intérêt porté à nos débats et n'oublions pas notre Sgt Schnider, toujours fidèle au poste garant de notre sécurité. Merci à vous !

Pour terminer, je souhaite à M. Schwab beaucoup de satisfaction et de succès dans son nouveau rôle de Président du Conseil communal.

*A vous tous, je vous souhaite un tout bel été avec des vacances joyeuses et bien méritées !
Merci ! »*

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 23h14

Le Président
Henri van Kuijk

La secrétaire
Patricia Sava